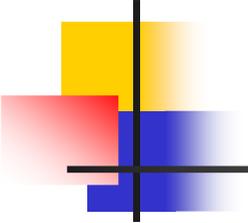


# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

## ***PROTOCOLES, ACCORDS ET ENGAGEMENTS***



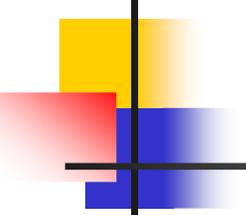
# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

## **Le protocole de Kyoto (1997)**

**Il porte sur l'engagement des Etats à réduire leurs émissions de CO<sup>2</sup> de 5% de 2008 à 2012 versus les niveaux de 1990.**

**NB: Les pays en voie de développement en sont exemptés**



# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

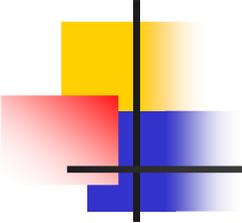
---

## **Le protocole de Kyoto (1997)**

**172 ont ratifiés ce protocole.**

**Les USA s'en sont officiellement dégagés  
mais restent « interlocuteur ».**

**La Chine et l'Inde ne sont pas signataires.**



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

## Les gaz à effet de serre

**\* Le gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**  
(combustion des énergies fossiles et déforestation)

**\* Le méthane (CH<sub>4</sub>)**

(élevage des ruminants, la culture du riz, les décharges d'ordures ménagères, les exploitations pétrolières et gazières),

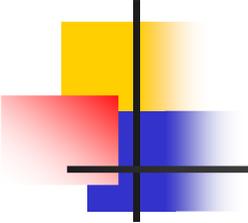
**\* Les halocarbures (HFC et PFC)**

(gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation et la production de froid, les gaz propulseurs des aérosols),

**\* Le protoxyde d'azote ou oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O)**  
(engrais azotés et de certains procédés chimiques),

**\* L'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>)**

(transformateurs électriques).



# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

## **Le protocole de Kyoto introduit 3 mécanismes:**

### **Le Permis d'émission:**

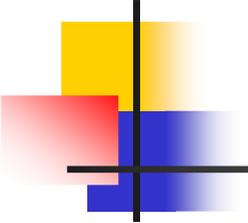
**Cette disposition permet de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés.**

### **La Mise en Oeuvre conjointe (MOC):**

**Elle permet, entre pays développés de procéder à des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors de leur territoire national et de bénéficier des crédits d'émission générés par les réductions ainsi obtenues.**

### **Le Mécanisme de Développement Propre " (MDP):**

**Même dispositif précédemment, à la différence que les investissements sont effectués par un pays développé, dans un pays en développement. Il permet également de gagner des permis d'émission.**



# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

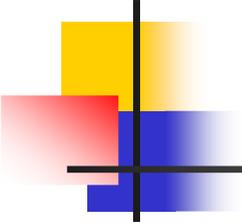
## **Le Sommet de la Terre à Rio (1992)**

**180 pays et plus de 100 chefs d'état ou de gouvernement**

**Il marque la prise de conscience internationale du risque de changement climatique qui s'est traduites par 21 principes(<http://www.agora21.org/dd.html>).**

**Les conventions signées à Rio ont été le point de départ de nombreuses actions dans la plupart des pays signataires.**

**De ce sommet est né l'Agenda 21**



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

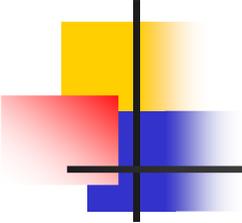
---

## L'Agenda 21

**Emanation du Sommet de RIO.**

**C'est un programme d'actions pour aller vers le DD et en relever les défis au 21ème siècle sur la base du principe de précaution et de la responsabilité de chaque Etat.**

**Il touche des domaines très divers.**

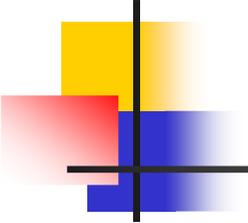


# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

## L'Agenda 21: Préambules

- 1- "L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire."
- 2- "Action 21 aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain."
- 3- "Ce processus marque la naissance d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable."

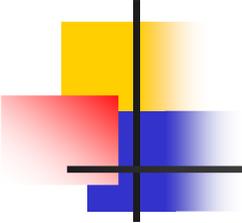


# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

## L'Agenda 21

**Il implique les Etats et ce décline en France au niveau des Collectivités Territoriales, Départementales et Locales.**

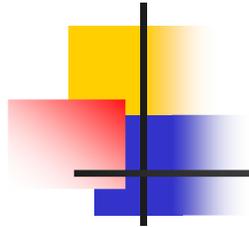


# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

## L'Agenda 21

Il se décompose en 4 sections regroupant  
40 chapitres spécifiques.



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

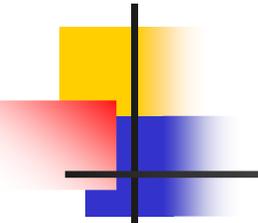
---

## L'Agenda 21

**Il est décliné en Agenda 21 nationaux, eux-mêmes déclinés en Agenda 21 locaux.**

**Pour la France le Comité 21 pilote les Agenda auprès des Régions, Départements, Communautés de communes et Communes.**

**Plus d'information: <http://www.agenda21france.org>**



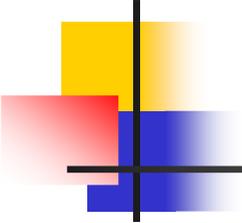
# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---



## LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL

- Initiative de l'ONU lors du Forum économique de DAVOS (CH) en 1999 sur la proposition de KOFI ANNAN.
- Elle a été suivie par le création de la Fondation pour le Pacte Mondial en 2006.
  - Son objectif premier est de promouvoir la responsabilité civique des entreprises et leur implication dans la recherche de solutions des problèmes posés par la mondialisation.

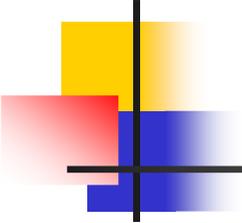


# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

**LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL**  
**Il comporte 10 engagements inspirés de :**

- \* La Déclaration universelle des droits de l'homme**
- \* La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail**
  - \* Organisation internationale du travail**
- \* La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**
  - \* La Convention des Nations Unies contre la corruption**



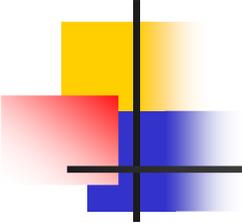
# **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

## **LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL**

**Ces 10 engagements sont répartis en 4 rubriques :**

- 1. Les droits de l'Homme,**
- 2. Le droit du travail,**
- 3. L'environnement,**
- 4. La lutte contre la corruption,**



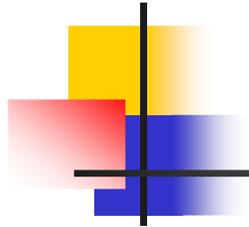
# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL

## Droits de l'homme

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et**
- 2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.**



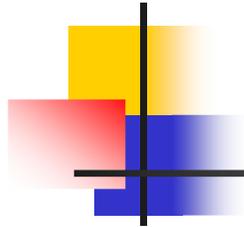
# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL

## Droit du travail

- 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;**
- 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;**
- 5. L'abolition effective du travail des enfants ; et**
- 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**



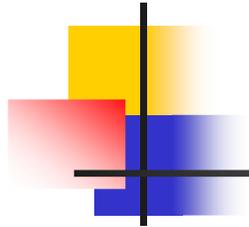
# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL

## Environnement

- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;**
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et**
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**



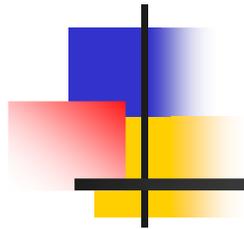
# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

LE GLOBAL COMPACT ou PACTE MONDIAL

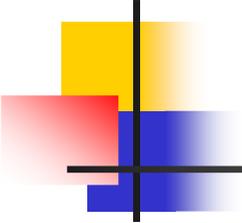
**Lutte contre la corruption**

**10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**



---

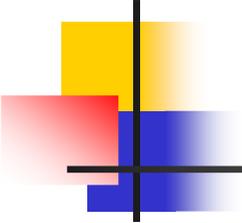
***La position de la  
France:  
La Stratégie Nouvelle de  
Développement Durable  
(SNDD)***



# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

La SNDD: stratégie nationale adoptée le 3 juin 2003 par le gouvernement Raffarin, réuni en Comité interministériel pour le développement durable, s'articule autour de six axes stratégiques, recouvrant au total dix programmes d'action (chaque axe comporte au minimum un programme), qui sont assortis d'objectifs, de plans d'actions et d'indicateurs de suivi.



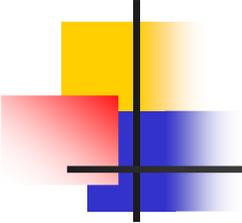
# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

"Le citoyen, acteur du développement durable"

Il s'agit de :

- rendre le concept de développement durable compréhensible pour tous et de sensibiliser le citoyen à ses différentes dimensions ;
- mettre à disposition du public une information fiable et transparente en matière de développement durable ;
- développer, dans le milieu scolaire et les activités extra-scolaires, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et mieux l'intégrer dans les cursus de formation professionnelle ;
- faciliter la participation du citoyen au débat public.



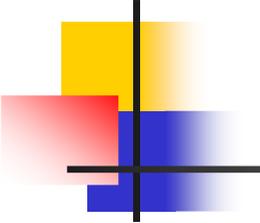
# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

## " Les Territoires "

Les orientations définies sont les suivantes :

- prendre en compte dans la gestion du patrimoine naturel les dimensions à la fois urbaine et bâtie, rurale et naturelle des territoires, et préserver les différents milieux naturels ;
- mieux connaître et réduire les inégalités écologiques et sociales ;
- mieux associer les collectivités locales à la gestion des territoires (en développant, par exemple, des projets de développement durable).



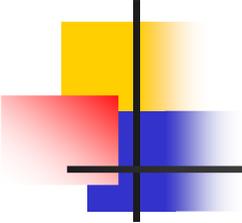
# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

« Les activités économiques, entreprises et consommateurs »

Les objectifs impartis sont les suivants :

- inciter toutes les entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable ;
  - intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation des produits (biens et services) ;
- développer l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activité liés au développement durable ;
- développer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et en faire une condition de leur bonne gouvernance ;
  - mettre en place au niveau de l'État un dispositif financier incitatif.

Il est également prévu de renforcer la prise en compte du développement durable dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, en mettant en œuvre une politique volontariste de lutte contre le changement climatique dans le secteur de l'énergie, en agissant en faveur d'une mobilité "durable" respectueuse de l'environnement dans le secteur des transports, et en promouvant une agriculture "durable".



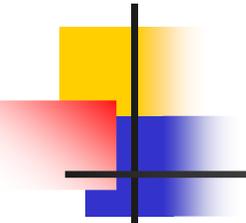
# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

« La prévention des risques, des pollutions et autres atteintes à la santé et à l'environnement »

Il s'agit de :

- mettre en place une capacité d'expertise adaptée, indépendante et de qualité ;
- mieux identifier, juguler et prévenir les risques naturels et technologiques, et mieux y faire face ;
- renforcer les moyens de contrôle, mieux organiser et professionnaliser la police judiciaire dans le domaine de l'environnement.

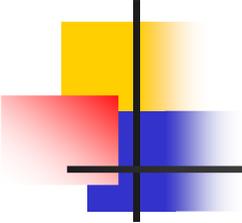


# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

« Un État exemplaire »

L'objectif est d'intégrer le développement durable dans les politiques publiques (notamment dans le cadre de la réforme de l'État...) et dans le fonctionnement de l'administration (démarches d'éco-responsabilité, de formation continue des agents de la fonction publique...).



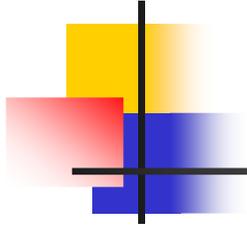
# La Stratégie Nouvelle de Développement Durable

---

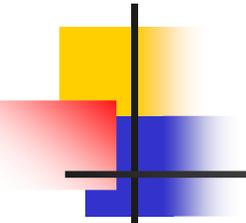
## " L'action internationale"

Il s'agit de :

- renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement ;
  - maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable ;
- promouvoir les objectifs et la démarche de développement durable dans toutes les politiques de l'Union européenne.



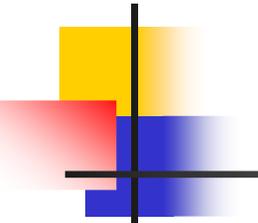
# Le Grenelle de l'Environnement



# Le Grenelle de l'Environnement

---

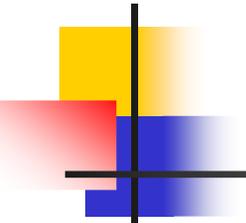
Initiative franco-française qui a  
une portée essentiellement sur  
la protection de  
l'environnement.



# Le Grenelle de l'Environnement

---

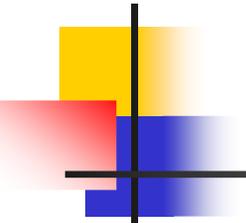
Processus qui s'est déroulé de Juillet 2007 à début 2008 sous la forme de rencontres politiques, de débats entre des politiciens et des représentants d'associations, d'ONG et de diverses organisations concernées.



# Le Grenelle de l'Environnement

---

Le Grenelle de l'Environnement  
s'est tenu au travers de 6  
groupes de travail et 2  
intergroupes.



# Le Grenelle de l'Environnement

---

Groupe 1: Lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de la demande en énergie,

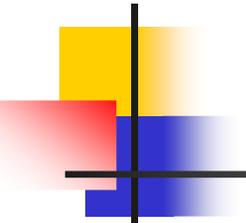
Groupe 2: Biodiversité et ressources naturelles,

Groupe 3: Environnement et santé,

Groupe 4: Production et consommation durable,

Groupe 5: Démocratisation écologique,

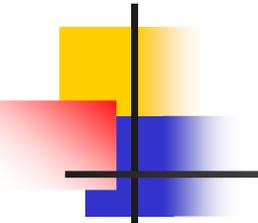
Groupe 6: Développement écologique compétitif.



# Le Grenelle de l'Environnement

---

+ 2 Inter-Groupes sur les OGM et les  
déchets.

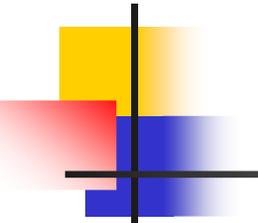


# Le Grenelle de l'Environnement

---

De plus,

28 conseils et comités ont été consultés  
et des tables rondes ont été animées  
entre J.louis BORLOO (Ministre de  
l'Ecologie), Dominique BUSSEREAU  
(Secrétaire d'Etat des Transports),  
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
(Secrétaire d'Etat à l'Ecologie).



# Le Grenelle de l'Environnement

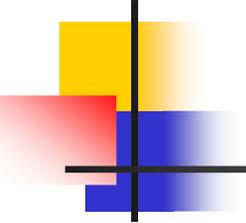
---

L'ensemble a fait l'objet d'un Rapport  
Général comprenant 273 engagements  
avec 3 priorités:

La lutte contre le réchauffement  
climatique,

La biodiversité,

La réduction de la pollution.



# Le Grenelle de l'Environnement

---

Mais, certains points sont restés en suspend: le nucléaire, les OGM, les pesticides, la réduction de la vitesse sur la route, les agro-carburants.